

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Le quatre avril deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Chantal DEGOUTES, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Didier MICHALLET (pouvoir à Benoît CHADUIRON), Didier DUMAS (pouvoir à Béatrice WESSE)

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 24 mars 2016 dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance.

DELIBERATIONS

• Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes qui a pour but au bout de 5 années de supprimer tous les pesticides.

• Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n° 1 accompagné des autres pièces aux jours et heures habituels d'ouverture au public du secrétariat de la mairie du mardi 26 avril au vendredi 27 mai 2016 inclus.

• Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de valider les orientations générales du PADD présenté.

• Affectation des résultats 2015 au 1068 dans BP 2016

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à un avis favorable à l'affectation de la somme de 150 000,00 € de l'excédent de fonctionnement (article 002) à l'article 1068 de la section d'investissement recettes. L'excédent de fonctionnement 2015 est de 209 914,43 €.

• Vote des taux des taxes communales – MI 1259 pour 2016

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de reconduire les taux fixés l'année précédente (taxe d'habitation : 10,18 %, taxe foncière (bâti) : 13,39 %, taxe foncière (non bâti) : 28,44 %).

• Fixation du montant des aides accordées en 2016

Il est proposé de fixer le montant des aides suivantes :

- pour les fournitures scolaires : à 53 € par enfant pour les deux écoles y compris les enfants extérieurs.
- pour les classes de découverte : à 5 € par jour et par enfant limité à 18 jours pour les enfants scolarisés et domiciliés dans la commune.
- pour les associations SOU DES ECOLES (Ecole Publique) et APEL (Ecole Sainte Eva) : à 10 € par enfant qui sont domiciliés dans la commune.
- pour l'achat exceptionnel de manuels de lecture à l'école publique : à 500 €.
- pour le fonctionnement de l'école maternelle Sainte Eva : à 3280 €.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable sur le montant des aides à accorder.

• Vote du budget primitif 2016

Monsieur PIGNARD, adjoint, donne les propositions de budget pour 2016 (la section de fonctionnement s'équilibre à 473 810,77 € et celle d'investissement à 1 003 385,91 €). Dans le cadre du vote de budget, des subventions sont accordées comme suit :

- ADMR-aide aux familles : 200 €
- ADMR-personnes âgées : 120 €
- Amicale boule : 200 €
- APEL : 57,85 €
- Association immobilière paroissiale : 100 €
- Amicale des classes en 6 des Olmes : 200 €
- Club Soleil d'Automne : 100 €
- Entraide tararienne : 225 €
- La Farand'Olmes : 1 600 €
- Sou des écoles des Olmes : 142,15 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité le budget primitif 2016.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 50.